LA FAMILLE BOSSUAT À AUXERRE AVANT 1600
© Pierre Le Clercq (2004)
Société généalogique de l'Yonne

BOSSUAT Bastien (ou Sébastien) :
- Le 3 novembre 1543, devant Crespin Armant, notaire à Auxerre, Lucas Bobin et son épouse Claudine Ferrand, domiciliés à Villefargeau, ont vendu au marchand auxerrois Sébastien Bossuat : un demi-arpent de terre au finage de Nancré à Lindry, tenant d'une part à Nicolas Naudot, d'autre part à Jean Vigny, par-dessus audit Nicolas Naudot et par-dessous à Dominique Naudot ; un quartier de terre au finage de Nancré à Lindry, tenant d'une part à Marguerite, veuve de Pierre Vinot, et d'autre part à Marie, veuve de Jean Duchesne ; la sixième partie d'une grange, avec concise et jardin, située audit finage de Nancré à Lindry, tenant d'une part à Jean Naudot, d'autre part audit Nicolas Naudot par-dessus à ladite Marguerite, veuve de feu Pierre Naudot, et par-dessous à Jean Ferrand ; neuf carreaux de terre à Lindry, au lieu-dit de « *la rote Boileaue* », et autres héritages [AD 89, E 385, folio 93].
- Le 23 mars 1548 *n.s.*, devant François Fauchot, notaire à Auxerre, a eu lieu le partage après décès des biens laissés en héritage par feu Jean Saulcette, ceci entre d'une part Gillette, son épouse, et d'autre part ses enfants Jeanne Saulcette, femme de Bastien Bossuat, Guillemette Saulcette, femme de Jean Petit dit La Biche, Laurent Saulcette (majeur), ainsi que François Saulcette, Geneviève Saulcette et Claudine Saulcette (tous trois mineurs) [AD 89, 3 E 1-4].
- Le 13 mai 1548, devant Guillaume Chacheré, notaire à Auxerre, le praticien auxerrois Claude Boisebast a passé un contrat de mariage avec Jeanne Bossuat, fille de Bastien Bossuat, sergent royal à Auxerre, et de Jeanne Saulcette [AD 89, 3 E 14-4, folio 21 verso].

BOSSUAT Edmond :
- Le 9 décembre 1526, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Edmond Bossuat (ou Boussuat), résidant au bourg Saint-Pierre-en-Vallée, fils de feu Georges Bossuat (ou Boussuat) et de Perrette, accompagné de son grand-père Ligier Roux, a passé un contrat de mariage avec Jeanne de Larchant, domiciliée à Auxerre au même bourg, fille de feu Guillaume de Larchant et de Jeannette (remariée au vigneron Jean Poillot) [AD 89, E 414, folio 128 recto].

BOSSUAT François :
- Le 26 octobre 1588, devant un notaire auxerrois non dénommé, sont comparus les honorables hommes Michel Bernardin, Edmé Tangy, Michel Le Jeune et Etienne Perthuisot, maîtres cordonniers jurés d'Auxerre, ainsi que Guillaume Lessoré, Jean Lessoré l'aîné, Jacques Malaquin, Claude Dijan, Nicolas Tuloup (qui a signé « *Thuloup* »), Robert Bédouillat (ou Bidollat), François Bossuat (qui a signé « *Boussuart* »), Julien Le Fèvre (ou Febvre), Guillaume Deullet, Pierre Gervais, Pierre Dubois, Zébédée Guenot, Jean Cloppet, Edmé Cloppet, Charles Renté, Claude Dallenson, Pierre Pougeoise, Jean Pougeoise, Nicolas Barthélemy, Germain Genet, Pierre Villegardin, Nicolas Renté, Pierre Gaucher, Guillaume Collot, Noël de Chousses, Charles Chardon, Louis Fajot, Toussaint Fajot, Samson Lefort, Georges Mérat, Jean Guiot, Laurent (de) Marcilly, Edmé Mignard, André Garnault, Jean Guillaume, Lazare Tuloup (qui a signé « *Tulou* »), François Chantrart et Nicolas Maignain, tous cordonniers exerçant en la ville ou dans les faubourgs d'Auxerre, lesquels ont statué sur les droits des veuves des maîtres cordonniers [AD 89, E 503].

BOSSUAT Georges :
- Le 9 décembre 1526, devant Pierre Fauchot, notaire à Auxerre, le vigneron auxerrois Edmond Bossuat (ou Boussuat), résidant au bourg Saint-Pierre-en-Vallée, fils de feu Georges Bossuat (ou Boussuat) et de Perrette, accompagné de son grand-père Ligier Roux, a passé un contrat de mariage avec Jeanne de Larchant, domiciliée à Auxerre au même bourg, fille de feu Guillaume de Larchant et de Jeannette (remariée au vigneron Jean Poillot) [AD 89, E 414, folio 128 recto].

BOSSUAT Germain :
- Le 28 février 1569, le parlement de Paris a lancé un mandat d'arrêt contre Germain Bossuat, devenu protestant, et contre d'autres huguenots de l'Auxerrois ayant pris les armes contre le roi Charles IX, ordonnant qu'ils soient reclus à Auxerre et passés en jugement [AN, X / 2a / 137, folio 224 verso].

BOSSUAT Jean :
- Le 5 mai 1504, devant Jean Chacheré, notaire à Auxerre, le prêtre Jean Bossuat (ou Boussuat) figure comme témoin dans un acte de vente [BM Auxerre, manuscrit 290 M folio 24 recto].

BOSSUAT Jean :
- Le 28 février 1569, le parlement de Paris a lancé un mandat d'arrêt contre Jean Bossuat, devenu protestant, et contre d'autres huguenots de l'Auxerrois ayant pris les armes contre le roi Charles IX, ordonnant qu'ils soient reclus à Auxerre et passés en jugement [AN, X / 2a / 137, folio 224 verso].

BOSSUAT Jeanne :
- Le 13 mai 1548, devant Guillaume Chacheré, notaire à Auxerre, le praticien auxerrois Claude Boisebast a passé un contrat de mariage avec Jeanne Bossuat, fille de Bastien Bossuat, sergent royal à Auxerre, et de Jeanne Saulcette [AD 89, 3 E 14-4, folio 21 verso].